



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 59988

Texte de la question

M Michel Pelchat fait part à M le ministre des affaires sociales et de l'intégration de son inquiétude face à la réduction des effectifs des étudiants assistants sociaux et des éducateurs spécialisés alors que la situation sociale actuelle en raison du chômage et des problèmes que connaissent les banlieues exigeraient le développement de ces formations de travailleurs sociaux. Il lui rappelle que toutes les collectivités qui ont créé des postes de travailleurs sociaux pour faire face aux problèmes rencontrés ne trouvent plus suffisamment de personnel pour répondre aux besoins sociaux. En conséquence, il lui demande de lui indiquer quelle action ministérielle il compte mettre en œuvre pour améliorer cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le fonctionnement des centres de formation des travailleurs sociaux est financé principalement par l'Etat. Selon les activités annexes développées par chaque établissement, des financements complémentaires peuvent être assurés par d'autres partenaires, collectivités territoriales notamment. Plus de 405 millions de francs ont été prévus pour la formation initiale dans la loi de finances pour 1992. D'autre part, le Gouvernement, conformément au plan d'action pour les professions de l'action sociale signé en décembre 1991 avec les principaux syndicats représentant le secteur, a débloqué 20 millions de francs supplémentaires pour les centres de formation afin d'améliorer leur fonctionnement et d'accroître de façon sélective les effectifs d'élèves d'environ 10 p 100 globalement. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, la dotation 1992 (20 millions de francs) sera prioritairement utilisée pour le financement des formations qualifiantes (CAFDES, DEFA, DSTS notamment) et pour les programmes de préformation de quatre cents jeunes issus de quartiers défavorisés. Au total, 3 806 stagiaires seront formés cette année. Elle sera répartie au niveau des directions régionales des affaires sanitaires et sociales pour tenir compte des besoins réels des centres et permettre l'accroissement des capacités. Au total, les crédits atteignent 425 millions de francs pour 1992, soit une hausse de presque 7 p 100 par rapport à 1991. Avec la consolidation de la dotation de 20 millions de francs en 1993, les centres de formation pourront ainsi repartir sur de bonnes bases. De nombreux centres de formation font état, à l'heure actuelle, de difficultés budgétaires dont il convient d'analyser les causes (structurelles ou conjoncturelles). A cet égard, il faut noter que, depuis 1984, le nombre de sections de formation (toutes professions confondues) a augmenté de 11 p 100, alors que les effectifs d'élèves formés n'ont progressé que de 3 p 100. La mise en place généralisée de la comptabilité analytique dans les écoles devrait permettre de cerner avec précision la situation financière de l'appareil de formation agréé par le ministère. Par ailleurs, une réflexion sur le statut et le financement des écoles est engagée, dans le cadre du plan d'action pour les professions sociales, par un groupe de travail placé auprès du directeur de l'action sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59988

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3080